



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de fin de formation

Question écrite n° 66603

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'absence de mesures dans le cadre du dispositif du plan d'aide au retour à l'emploi, concernant le financement pour les demandeurs d'emploi, de formation, d'une durée supérieure aux deux années d'indemnisation prévues par le PARE. Ainsi, une jeune mère de famille qui habite Marseille, lauréate du concours d'entrée à l'école d'infirmière, a dû renoncer à cette formation qualifiante et diplômante, celle-ci s'étalant sur trois ans. Cette situation précise est d'autant plus aberrante en raison de la pénurie qui affecte gravement ce corps de métier. Elle lui demande quelles dispositions elle envisage de prendre en urgence pour remédier à cette anomalie.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66603

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5525